



ALLOCUTION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

Arusha, 16 février 2015

Allocution prononcée à la cérémonie d'inauguration de l'Institut africain de droit international par le Juge Theodor Meron, Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux 16 février 2015

Votre Excellence, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à cette cérémonie d'inauguration de l'Institut africain de droit international et je tiens à remercier son recteur, M. l'ambassadeur Sani Mohammed, de m'avoir invité. J'ai particulièrement apprécié le discours inaugural de mon estimé collègue de La Haye, le juge Yusuf, Vice-Président de la CIJ et Président du Curatorium de l'Institut. Je profite également de l'occasion qui m'est donnée pour saluer les autres personnalités qui nous font l'honneur de leur présence aujourd'hui, notamment M. le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. le Président du TPIR, M. le Procureur du TPIR et du Mécanisme et M. le Président de la Cour de Justice de la Communauté d'Afrique de l'Est. Plus généralement, j'aimerais ici saluer chaleureusement toutes les personnes présentes à cette cérémonie d'inauguration.

Le droit international revêt une importance croissante dans le monde, et l'Afrique ne fait pas exception. Toutefois, en dépit de son importance, le droit international est parfois mal compris, voire mal présenté. C'est pourquoi cette initiative de l'Union africaine et du Gouvernement tanzanien est particulièrement bienvenue. Les organisations comme l'Institut africain, à visée éducative et de recherche, qui s'adressent aux étudiants, aux chercheurs et aux responsables des administrations publiques et du secteur privé, peuvent jouer un rôle essentiel et contribuer à développer le droit international et à en préciser les contours, autrement dit à expliquer quels sont ses atouts, ses limites et la manière dont il est inextricablement lié aux normes nationales, régionales et mondiales.

Dans cet ordre d'idées, je rappellerai que je suis membre depuis de nombreuses années de l'Institut de Droit international, qui depuis sa fondation en 1873 a soutenu le développement et la mise en œuvre du droit international aux fins de promouvoir la paix et la prospérité dans le monde, une action qui lui a valu le Prix Nobel de la paix. J'espère de tout cœur que l'Institut africain pourra s'appuyer sur les efforts de l'Institut de Droit international, entre autres, pour se développer. Alors que les travaux des Tribunaux pénaux internationaux sont durement critiqués, je suis convaincu que l'Institut africain est appelé à jouer un rôle déterminant. En favorisant une réflexion et un enseignement rigoureux, l'Institut africain peut devenir un interlocuteur clé et contribuer ainsi à un dialogue rationnel sur la manière dont les institutions judiciaires internationales peuvent concourir au renforcement de l'état de droit et, plus largement, à l'établissement de relations pacifiques et au développement économique.

Je dois reconnaître que je suis particulièrement sensible au fait que l'inauguration de l'Institut africain se tienne à Arusha. En ma qualité de Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux et membre de longue date de la Chambre d'appel du TPIR, je viens dans cette ville depuis de nombreuses années. Au fil du temps, j'ai pu assister ici à la création d'un nombre de plus en plus grand d'institutions et de programmes visant à promouvoir l'état de droit, tels la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, le Mécanisme et aujourd'hui l'Institut. Ce développement, qui n'est pas sans rappeler celui de La Haye, est porteur de collaborations fructueuses et d'échanges d'idées qui bénéficieront à l'Afrique et à l'ensemble de la communauté internationale.

Dans cet esprit, tandis que le Mécanisme assumera d'autres fonctions cette année, nous inaugurerons notre nouveau siège, qui abritera la plus importante collection de documents juridiques de toute l'Afrique de l'Est, provenant à la fois du TPIR et du Mécanisme. Ces documents seront consultables non seulement par le personnel du Mécanisme, mais aussi par les avocats, les étudiants et le grand public. Je suis également convaincu que nos institutions peuvent coopérer de multiples façons pour favoriser la recherche et la formation juridiques au niveau national. Pour lancer cette dynamique, le Mécanisme travaille actuellement avec des magistrats et des universitaires à la création de programmes qui permettront le partage de connaissances entre les représentants du Mécanisme, les juges et les étudiants tanzaniens, et bien sûr nos collègues du TPIR. J'espère vivement que nous pourrions coopérer avec l'Institut africain dans le cadre de cette initiative, et de bien d'autres, tout aussi opportunes.

Je ne doute pas que l'Institut africain devra relever divers défis dans les prochaines années, comme toutes les nouvelles organisations. Mais à en juger par l'enthousiasme, le dévouement et les compétences des personnes assemblées ici, je suis convaincu que l'Institut africain, non seulement saura surmonter ces obstacles, mais sera en outre un partenaire fort apprécié lorsqu'il s'agira de déployer des efforts pour résoudre plus largement les nombreuses difficultés politiques et économiques auxquelles sont confrontés l'Afrique et le monde. J'attends beaucoup de cette coopération.

Pour conclure, je voudrais de nouveau partager avec vous ma joie de voir l'Institut africain officiellement inauguré et féliciter chaleureusement ses fondateurs et son personnel, ainsi que toutes les personnes qui ont soutenu sa création au sein du Gouvernement tanzanien, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.